

LES CAHIERS DU CR • DSU

LA VILLE ET L'ÉCOLE

JUIN 1995 • N°7 • 60F

CR DSU

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN •

SAINT-FONS, UNE POLITIQUE LOCALE, MAIS PARADOXALEMENT UNE POLITIQUE NATIONALE

L'ANALYSE DE LA POLITIQUE conduite depuis plus de dix années par la municipalité de Saint-Fons, de ses conditions d'élaboration et de mise en œuvre, des rapports sociaux qu'elle inclut nous conduit à en souligner deux caractéristiques essentielles.

Tout d'abord, il s'agit d'une politique que l'on peut si l'on veut appeler "locale" en ce sens qu'elle a été conduite par des élus d'une commune, mais qui, de façon paradoxale, est surtout une politique nationale. Non pas simplement en ce sens qu'elle aurait été prise comme référence ou aurait prétendu valoir comme exemple pour d'autres collectivités territoriales ; mais aussi et surtout parce qu'elle entend accomplir une réforme en profondeur de l'école, inscrivant celle-ci dans un "espace éducatif", défini selon la tradition républicaine comme espace public. De manière plus précise, par rapport aux deux sortes de "plans d'éducation" élaborés par les penseurs politiques du XVIII^e siècle et plus ou moins appliqués par les assemblées révolutionnaires, cette politique se situe dans la tradition de "l'instruction publique" plutôt que dans celle de "l'éducation nationale".

En second lieu, il s'agit d'une politique qui vit de son ou de ses ambiguïtés. Reposant sur des processus et des procédures de légitimation qui lui sont propres, et donc en ce sens constituant un "système" relativement autonome, elle a recours en même temps aux procédures et mesures que les lois édictent. De plus elle attend de lois réformatrices (les lois de décentralisation d'abord, la "loi d'orientation sur l'éducation" ensuite) qu'elles reprennent et donc garantissent ses propres principes. Ambiguïté encore, celle qui consiste à la fois à faire appel au volontarisme des agents, justifié par de grands idéaux tels que l'intérêt de l'enfant, et à intégrer au

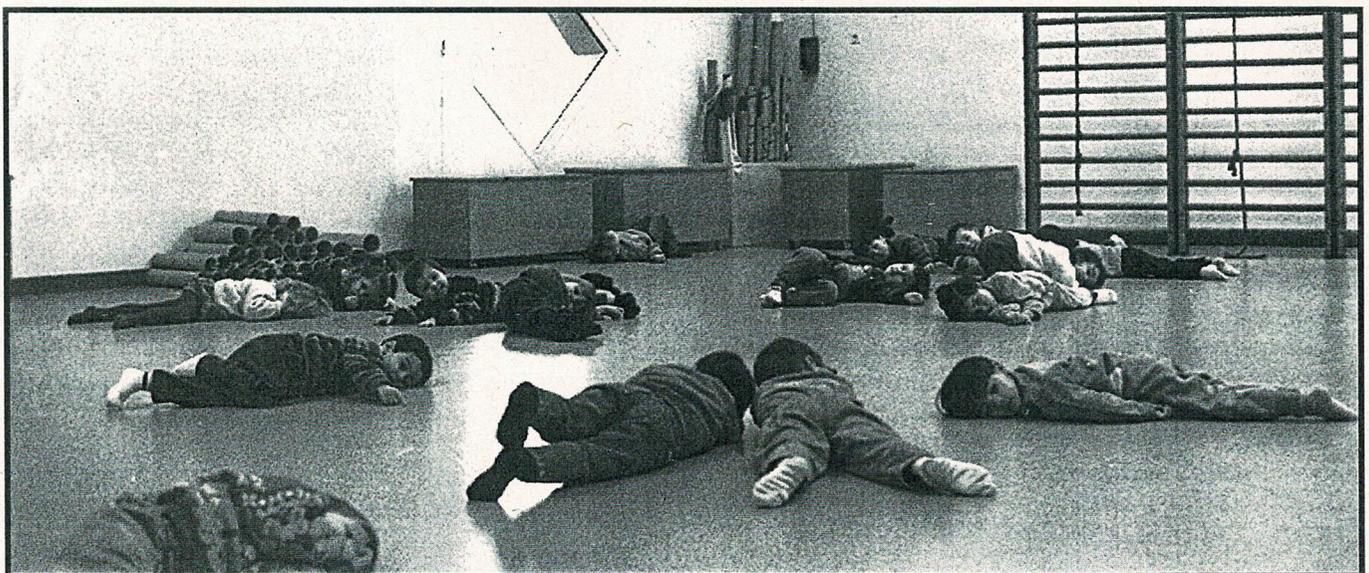
système les obligations de services des fonctionnaires ainsi que les rémunérations données à des animateurs dont on refuse qu'ils soient bénévoles. Ambiguïté aussi d'un pouvoir qui reconnaît que le fonctionnement de l'école et les règles le régissant ne sont pas de sa compétence, mais affiche l'objectif de "changer l'école". Ambiguïté enfin, et surtout, celle de "l'espace éducatif" lui-même, dépassant l'école mais conservant à celle-ci la place centrale et le rôle de "pivot", incluant des activités non scolaires mais qui doivent être éducatives, tout en gardant un caractère ludique.

Le terme ambiguïté ne constitue pas un jugement de valeur et ne doit pas être pris en un sens péjoratif. Notre hypothèse est que cette politique a vécu de son ambiguïté, et qu'elle disparaît peut-être aujourd'hui comme telle dans la mesure où, comme on l'a vu, la loi d'orientation et les circulaires d'application fixent par écrit - de manière univoque - la nature et la place des activités extrascolaires, les responsabilités et les compétences de l'établissement scolaire, des collectivités territoriales, les statuts des différents agents, les dispositifs assurant le fonctionnement, etc. Il ne faudrait cependant pas sous-estimer les capacités d'un système à retraduire selon sa propre logique des dispositions "légales", ni les capacités des agents à s'appropriier ou se réappropriier des règles qui leur sont imposées. ■

Guy VINCENT,

Université Lumière-Lyon 2

1 • Extrait de *Processus de formation et dynamiques locales dans l'agglomération lyonnaise*, A. HENRIOT-VAN ZANTEN, D. THIN, G. VINCENT, PPSH Rhône-Alpes, décembre 1992.



© Eric Minodier



TROIS FORMES DE POLITIQUES MUNICIPALES

C'EST À PARTIR DE L'ANALYSE réalisée sur trois terrains - les villes de Bron, Saint-Fons et Lyon ¹ - que Guy VINCENT propose cette typologie de politiques municipales.

Une première forme (que le cas de Bron pourrait à certains égards illustrer) consiste à soutenir ou promouvoir certaines initiatives, émanant de divers groupes ou catégories, ce choix étant en fonction de la perception des questions éducatives et scolaires qu'ont les responsables de la politique. La politique éducative ne se présente pas ici sous la forme d'un grand projet organisant et "gouvernant" l'ensemble des actions éducatives dans la commune : **elle se construit davantage à partir des initiatives de différents agents concernés** par les questions scolaires (enseignants, travailleurs sociaux, parents d'élèves...), qu'à partir d'un schéma préétabli, et élaboré de manière originale par les élus. Certes, une telle politique justifie ses choix, affiche des objectifs, mais il s'agit plutôt de reprendre des principes empruntés à la politique nationale d'éducation ("modifier les rythmes scolaires") et de reconnaître, sur les plans symbolique et matériel, des demandes d'agents qui ont le pouvoir de se faire entendre ("le soutien scolaire"). Enfin une telle politique tente de coordonner, c'est-à-dire de donner un sens global à une multiplicité d'actions, de réactions et de transactions nées des rapports que les groupes entretiennent entre eux et avec le pouvoir municipal.

Une deuxième forme de politique municipale est celle qui **se définit et se met en œuvre en établissant ses propres mécanismes de légitimation** et au mieux en utilisant (plus qu'elle ne s'y insère) les dispositifs mis en place dans le cadre des politiques nationales, éventuellement déconcentrées, de l'éducation, de la ville, du travail, etc... Le cas de Saint-Fons serait une sorte de cas limite, exemplifiant un type de politique qui non seulement se met en scène à travers divers médias, mais élabore une philosophie de l'éducation, met en place des dispositifs institutionnels originaux, mobilise des agents dans des rôles nouveaux. Le paradoxe est que par sa nature même, notamment par la place qu'y tient la philosophie républicaine de l'instruction publique, une telle politique ne peut que se définir comme une politique... nationale ; ou si l'on veut, elle n'est qu'une politique "locale" que dans la mesure où il existe des citoyennetés locales, aspects de la citoyenneté nationale.

On serait évidemment tenté de rapprocher le cas de Lyon de celui de Saint-Fons, qui l'a précédé. Là aussi des objectifs sont proclamés, des dispositifs (tels que les stages pour les enseignants) sont utilisés, des institutions originales et spécifiques (une "fondation") sont mises en place. Dans la région Rhône-Alpes, plusieurs responsables politiques ont d'ailleurs

évoqué la municipalité de Saint-Fons pour réclamer en les légitimant un accroissement des compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation. On ne peut cependant oublier la différence et même **l'opposition entre une conception républicaine et une conception libérale de l'éducation, de l'État et de leurs rapports**. Pour le libéralisme, le marché et le libre jeu des intérêts individuels suffisent à assurer l'organisation des groupes et de la "société", l'État devant limiter son action à garantir ce libre jeu. De là découle la place accordée aujourd'hui, par les prolongements de la pensée libérale dans le domaine de la formation, au thème des rapports entre l'école et "l'entreprise". Il en résulte aussi une signification spécifique du terme "local", les "pouvoirs locaux" étant opposés dans leur forme au pouvoir de l'État républicain : à "l'espace public" où s'élabore rationnellement "l'intérêt général" est opposé une pluralité d'espaces privés où se rencontrent les intérêts particuliers des individus et des groupes.

Comme il fallait s'y attendre, l'analyse des phénomènes de scolarisation au plan local nous conduit au problème actuel qui est, de manière indissociable, le problème politique du "modèle républicain" de l'école et le problème des transformations de l'État ². ■

Guy VINCENT,

Université Lumière-Lyon 2

¹ Extrait de : *Processus de formation et dynamiques locales dans l'agglomération lyonnaise*, A. HENRIOT-VAN ZANTEN, D. THIN, G. VINCENT, PPSH Rhône-Alpes, décembre 1992.

² Edwy PLENEL, *L'État et l'école en France : la République inachevée*, Payot, 1985.

Bernard CHARLOT, *L'école en mutation*, Payot, 1987.

Pierre KAHN et al. (dir.), *L'éducation, approches philosophiques*, PUF,



© Eric Minozier

